



dirigeants responsables

ANJOU - MAINE

Charte des entreprises contributives & réparatrices

La mise en mouvement de nos entreprises vers une performance allant de pair avec la prise de conscience de leur responsabilité environnementale et sociétale constitue le socle sur lequel nous nous fondons depuis de nombreuses années. Mais cette mise en mouvement n'est pas suffisante, pas assez rapide.

Les crises sociale et sanitaire qu'affronte notre pays ne font que conforter notre vision d'une économie responsable dans laquelle la création de valeur par les entreprises ne constitue que le moyen, non seulement d'assurer leur pérennité, mais aussi de contribuer à l'amélioration de notre société et des biens communs au service de tous.

Le printemps 2020 est venu rendre plus nécessaire encore l'urgent besoin de voir loin pour donner à nos entreprises et à notre société une vision à partager, un cap à suivre. Nous, dirigeants responsables, devons prendre des engagements pour et avec nos équipes et nos parties prenantes afin de mettre en œuvre les nécessaires actions qui permettront l'évolution de nos modèles, au service d'un avenir plus désirable.

Il est temps que nos entreprises contribuent à plus « d'externalités » positives que négatives, qu'elles mettent tout en œuvre pour cela, quitte à changer leur modèle d'affaires.

Ce sont ces engagements que nous rassemblons dans cette charte afin de bâtir nos stratégies d'entreprises en accord avec les valeurs que nous portons, en impliquant nos parties prenantes dans une dynamique de coopération et d'ouverture. Être actif et moteur pour faire avancer les sujets dans nos réseaux, à tous les niveaux (secteur d'activité, territorial, national, européen...)

Contributives et réparatrices pour la planète

Principe n°1 - Réduire de 50% nos émissions de GES d'ici 2030

La lutte contre le changement climatique est notre plus grand défi. Notre croissance et notre prospérité ont été portées par un modèle qui rejette plus de CO₂ qu'il n'en capte. Ce n'est pas viable... La réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre sur toutes nos activités d'ici 2030 est non négociable. (Scopes 1,2 et 3)



POUR UN FUTUR DÉSIRABLE

Dirigeants Responsables Anjou-Maine - Chez Fidaco - 4 Rue Fernand Forest 49000 Angers
email : anjou-maine@dirigeants-responsables.fr - Site Web : anjou-maine.dirigeants-responsables.fr

Principe n°2 - Mettre en œuvre la circularité dans nos modèles économiques

L'économie linéaire qui détruit des ressources après les avoir exploitées et produit des déchets est d'un autre temps. L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire. Nous redessignons nos modèles économiques dans un monde de limites.

Principe n°3 - Arrêter le gaspillage

Nous vivons dans un monde où la seule ressource infinie est la connaissance. Nos entreprises luttent contre toute forme de gaspillage, tout au long de leurs processus. Est défini comme gaspillage toute matière,

toute énergie utilisée à perte, de l'extraction des matières premières au produit fini... et tout produit « surdimensionné » par rapport à son utilité finale.

Principe n°4 - Considérer la pollution comme une dette

Toute pollution, chimique, visuelle, sonore ou autre peut être considérée aujourd'hui comme un délit. Nos entreprises sont donc comptables de leurs externalités négatives. Elles s'engagent à considérer toute forme de pollution comme une dette.

Principe n°5 - Aller vers l'économie régénératrice

Depuis des décennies, nos économies ont prospéré sur la destruction des ressources planétaires. Nous engageons nos entreprises vers une économie régénératrice pour la planète, une économie qui répare (à impact positif). C'est une nécessité.

Contributives et réparatrices pour les femmes et les hommes

Principe n°6 - Développer une gouvernance collaborative

S'il n'existe pas de modèle unique applicable à chaque entreprise, une gouvernance partagée faisant appel à l'ensemble de ses parties prenantes comme énergie créatrice est aujourd'hui une force indéniable notamment pour favoriser la résilience de nos entreprises.

Principe n°7 - Établir un dialogue social constructif

C'est en sortant des logiques d'opposition que nous pourrions innover. Il nous apparaît urgent, indispensable et surtout possible d'établir un dialogue social constructif.

Principe n°8 - Développer nos pratiques d'achats responsables

La manière dont nous achetons compte autant que la manière dont nous produisons ou commercialisons. Par le déploiement de politiques d'achats responsables, nous intégrons des exigences, en faveur de la protection de l'environnement, du progrès social, sociétal et du développement économique.

Principe n°9 - Créer de la valeur en proximité

Casser les dépendances et repenser sa chaîne de valeurs, raccourcir les distances, favoriser l'agilité des productions au plus près des consommations, tout en valorisant et en impactant positivement les acteurs qui constituent cette chaîne de valeurs.

POUR UN FUTUR DÉSIRABLE

Principe n°10 - Accroître la solidarité et l'entraide

Les entreprises se sont déconnectées de leur fonction sociale et utilité en faveur du bien commun. Une économie plus solidaire est indispensable.

Principe n°11 - Maintenir l'employabilité de nos collaborateurs

En tant qu'entrepreneurs, nous maintenons l'employabilité de nos collaborateurs pour assurer le développement de leur parcours professionnel (interne et externe). Nous nous engageons à donner du pouvoir d'agir et à faire grandir et circuler les talents de tous.

Principe n° 12 - Faire Reconnaître / militer pour leur juste valeur les apports et contributions de chacun

La crise COVID 19 a mis sur le devant de la scène celles et ceux qui sont trop souvent oubliés et qui pourtant sont essentiels à nos économies. Celles et ceux qui doivent trop souvent se contenter de peu. Nous militons pour une meilleure rétribution des produits et services essentiels qui permettra par ricochet

une meilleure rémunération de chacun.

Principe n°13 - Partager la valeur avec nos parties prenantes internes

Parce que la valeur est créée par l'ensemble de l'écosystème de nos entreprises mais avant tout par leurs collaborateurs, nous les associons à la distribution de cette valeur par la mise en place de la participation aux résultats et l'encouragement de l'actionnariat salarié.

Principe n°14 - Faire une place pour chacun en fonction de ses compétences

Nous luttons contre toute forme de discrimination et de harcèlement et faisons le maximum pour assurer la diversité dans nos équipes. Un seul critère de discrimination pour nos entreprises : la compétence.

Principe n°15 - Adopter une démarche exemplaire

C'est en changeant le leadership que nous changerons nos organisations. Nous adoptons une démarche exemplaire : viser un alignement entre ce que nous sommes, ce que nous faisons et ce que nous disons.

Contributives et réparatrices de la création de richesses

Principe n°16 - Revenir à la simplicité d'une mission

Notre monde a grandi, s'est nourri et a créé une complexité toujours plus grande. Nos entreprises ont suivi ce même chemin, allant parfois jusqu'à perdre le sens, le pourquoi elles existent. En écrivant la raison d'être, voire la mission de nos entreprises, en les affirmant, en en faisant notre but et notre boussole, nous donnerons du sens à nos actions au bénéfice du bien commun.

Principe n°17 - Militer pour la mieux-disance

Le choix systématique du moins-disant est certainement l'un des premiers des maux, engendrant les déséquilibres et injustices que nous souhaitons ne plus voir. De même que nous nous engageons à faire le choix du mieux disant dans nos achats, nous refusons de nous positionner comme moins disant auprès de nos clients et prospects.

POUR UN FUTUR DÉSIRABLE

Principe n°18 - Adopter la comptabilité à triple capital

La triple comptabilité, ou comptabilité en triple capital, prenant en compte en sus de la dimension financière, les dimensions sociales et environnementales, permet de réellement mesurer quelles sont les activités humaines contributives. La triple comptabilité est le moyen de refléter les véritables « bénéfiques », au sens large, de nos entreprises.

Principe n°19 - Choisir une finance éthique au service du projet global.

On ne peut séparer la finance de l'écologie, de la politique sociale, de l'éducation... nous faisons le choix d'une finance éthique qui prend en

compte des critères « extra-financiers », c'est-à-dire Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses choix d'investissement.

Principe n°20 - Militer pour une fiscalité écologique, sociale et une Europe ouverte et fédérée

Nous éveillons les décideurs vers la voie d'une fiscalité harmonisée : la lutte contre les paradis fiscaux, la taxe carbone aux frontières de l'Europe pour mieux prendre en compte les externalités, la TVA circulaire, sociale ou encore une fiscalité dégressive en fonction des performances RSE enregistrées en triple comptabilité des entreprises.

Contributives et réparatrices, simplement

C'est en mettant la RSE au cœur de nos stratégies d'entreprise que nous pourrons apporter notre contribution et espérer faire face à cette double urgence environnementale et sociétale.

Nous espérons faire naître et grandir des modèles d'entreprises contributives, c'est-à-dire apportant une contribution positive aux femmes et aux hommes qui habitent nos territoires.

Nous espérons pouvoir faire naître et grandir des modèles d'entreprises réparatrices, c'est-à-dire prenant soin et restaurant les équilibres systémiques planétaires qui constituent notre bien commun à tous.

En tant que membre de **Dirigeants Responsables Anjou-Maine**, je m'engage à ce que mon organisation tienne compte de ces 20 principes dans sa démarche de Responsabilité Sociétale et agisse concrètement **POUR UN FUTUR DÉSIRABLE**.

A Angers, le

Nom, prénom :

Organisation :

DR Anjou-Maine fait partie du réseau **Dirigeants Responsables** dont l'ambition est « *Face à l'urgence environnementale et sociale, les dirigeants se mobilisent, expérimentent et transforment leurs entreprises pour contribuer à un futur désirable* ». Cette charte, basée sur cette ambition, a été rédigée par le territoire **DR Anjou-Maine** et engage ses adhérents.

POUR UN FUTUR DÉSIRABLE